

# 6ème COURSE DE COTE REGIONAL VHC DE LAMURE SUR AZERGUES

---

## REGLEMENT PARTICULIER

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CENTAURE organise les 26 et 27 Aout 2017 avec le concours de l'écurie HAUTE AZERGUES

Une compétition automobile de course de côte régionale dénommée :

### **6ème Course de Côte Régionale VHC de LAMURE SUR AZERGUES**

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Rhône Alpes sous le numéro R 17 en date du 16 mai 2017, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 493 en date du 16 mai 2017 ,

#### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs.....	M. Robert MORANGE	Licence n° 1981
Commissaires Sportifs .....	Mme Hélène GUINAMARD	Licence n° 15981
	M. Jacques SAPIN	Licence n° 5008
Directeur de Course	Mme Monique BERTRAND	Licence n° 1001
Directeurs de Course Adjoints	M Pierre BERTRAND	Licence n° 1002
	M Christian GIBILY	Licence n° 3302
Commissaire Technique responsable	M. Jean-Claude CARRE	Licence n° 13042
Chargé de la mise en place des moyens	M. Alain BERTHIER	Licence n° 147901
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Josiane POIX	Licence n° 13042
	M. Jean-Louis LAUDET	Licence n° 6195
Chargé des Commissaires de route	M. Lilian DUCHENE	Licence n° 208889
	M Laurent LACOMBA	Licence n° 41897
Chronométreurs	M Christophe GUINAMARD	Licence n° 162694
	Mme Stephanie TABARD	Licence n° 154983
Observateur	M.....	Licence n° _____

#### **1.2P. HORAIRES**

Voir règlement particulier de la 6ème Course de côte Régional de LAMURE SUR AZERGUES.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le samedi 26 Aout 2017 de 15h à 19h et le dimanche 27 Aout 2017 sur demande et sur rendez-vous entre 7h et 8h00

Vérifications techniques le samedi 26 Aout 2017 de 15h15 à 19h15 et le dimanche 27 Aout 2017 sur demande et sur rendez-vous entre 7h15 et 8h15.

Les concurrents ne s'étant pas présentés aux vérifications du samedi pourront se présenter aux vérifications administratives et techniques du dimanche après demande et acceptation suivant les horaires ci-dessous. Aucune convocation ne sera envoyée.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit dimanche 27 Aout 2017 à 8h15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 27 Aout 2017 à 7h30.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

**Art 1** : Le tableau d'affichage sera placé pendant les vérifications, les essais, la course, et le délai de réclamation, 100 m avant la ligne de départ.

**Art 2** : Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables.

**Art 3** : Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :  
**ASA CENTAURE 125 Route de Paris 69260 CHARBONNIERES LES BAINS**  
jusqu'au mardi 22 Aout 2017 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à **120.00.EUROS**.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.( chèques libellés à l'ordre de « ECURIE HAUTE AZERGUES » ( ou d'un chèque de caution qui sera restitué le jour de la course contre paiement en espèces ).

**Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> et de la 10<sup>ème</sup> page du PTH.**

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **5** les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**FORFAIT** : Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou télécopie ou Email, 24 h avant le début

de l'épreuve pour obtenir le remboursement des frais de participation.

Les concurrents devront obligatoirement porter sur eux : leur permis de conduire, et leur licence pendant toute la durée de l'épreuve.

#### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre de voitures admises est fixé à **20 Aucune double monte ne sera autorisée.**

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic

#### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Voir règlement particulier la 6<sup>ème</sup> course de côte régionale de Lamure sur Azergues.

**Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R à R du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.**

***Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de la 37<sup>ème</sup> course de côte régionale de Lamure sur Azergues.***

#### **7.1P. ESSAIS**

Les 2 essais chronométrés auront lieu le dimanche 27 Aout 2017 a partir de 8 h 45.

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à 12h30 sur la ligne de départ après les essais chronométrés.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

#### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacune des catégories 1, 2, 3, 4 et 5 sans division de classe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 27 AOÛT 2017 à la salle polyvalente 30 MN après ouverture du parc ferme.

Tous les concurrents seront primés